

# FICHE PRATIQUE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour toutes inscriptions scolaires, présentez-vous au service accueil de la mairie avec les pièces qui correspondent à votre situation.

- Liste des pièces :



[https://www.magnanville.fr/IMG/pdf/inscription\\_scolaire\\_2021\\_2022.pdf](https://www.magnanville.fr/IMG/pdf/inscription_scolaire_2021_2022.pdf)

Les inscriptions scolaires, pour les enfants nés en 2019, sont ouvertes du 21 février 2022 au 6 mai 2022.

L'année de l'inscription en petite section de maternelle est celle des trois ans de l'enfant. Exemple : Les enfants nés jusqu'en décembre 2019 effectuent leur rentrée en septembre 2022. Ceux qui sont nés à partir de janvier 2020 rentreront en septembre 2023.

## RESTAURATION SCOLAIRE

Placée sous la responsabilité de la commune, la pause du midi, est un temps de repas et de détente pour les élèves, encadrée par le personnel communal. Tous contribuent à ce que ce moment soit ressourçant et agréable dans le respect de chacun.

En fonction des effectifs et des sites, deux services peuvent être mis en place entre 11h30 et 13h00 ; les rotations de service dépendent des emplois du temps des classes.

La société Convivio est en charge de la préparation des repas qui se fait à la cuisine centrale de l'école « Les Marronniers ». Les plats sont ensuite livrés dans les groupes scolaires des Cytises et des Tilleuls ainsi qu'à la Cabane aux Loisirs (les mercredis et vacances scolaires). Les menus sont élaborés par Convivio et validés lors de commissions menus qui ont lieu tous les deux mois avec les parents d'élèves, l'équipe de Convivio (nutritionniste, cuisinier...), les élus de secteur et le service scolaire.

La préparation des repas est planifiée la veille pour le lendemain en fonction d'une nombre de réservation. Pour éviter le gaspillage des repas et veiller à une organisation cohérente de la prise en charge des enfants, le dernier délai pour réserver/annuler le repas de votre enfant est la veille avant midi.

Les inscriptions se font via le portail famille.



Le tarif appliqué correspond au taux d'effort = revenu fiscal de référence du foyer. Pour les extra-muros, un tarif unique s'applique.

## LE MÉMO UTILE !

Je réserve	Je viens	Je paie
Je réserve	Je ne viens pas	Je paie
Je n'ai pas réservé	Je viens	Je paie + majoration

## LE CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022\*

Rentrée scolaire des élèves : Jeudi 2 septembre 2021

Toussaint : Du 23 octobre 2021 au 8 novembre 2021

Noël : Du 18 décembre 2021 au 3 janvier 2022

Hiver : Du 19 février 2022 au 7 mars 2022

Printemps : Du 23 avril 2022 au 9 mai 2022

Début des vacances d'été : Jeudi 7 juillet 2022

## MA SEMAINE À L'ÉCOLE

### LE PORTAIL FAMILLE : UN OUTIL PRATIQUE AU QUOTIDIEN



La ville est équipée d'un logiciel métier enfance qui permet aux parents d'inscrire leurs enfants aux activités depuis chez eux, mais également :

- Modifier tout changement dans le foyer ponctuellement, à votre demande, auprès du service scolaire.
- S'inscrire aux activités, les consulter, les modifier, les annuler... découvrir et/ou revoir les modalités réglementaires d'inscription grâce aux infos ou règlements postés en ligne et accessible à tous.
- Entretenir un contact plus direct avec les services de la ville en recevant des informations et/ou des messages personnalisés, y répondre et visualiser le suivi si besoin.
- Télécharger les factures et consulter l'historique.
- Payer par TIPI (titre payable par internet), recevoir une relance du service scolaire avant émission du titre de paiement et intervention du Trésor Public.

LE PORTAIL FAMILLE, C'EST PAR ICI :



[https://portalssl.agoraplus.fr/magnanville/portail\\_display.home](https://portalssl.agoraplus.fr/magnanville/portail_display.home)

## L'ÉTUDE SURVEILLÉE

L'étude surveillée, gérée par la commune, fonctionne de mi-septembre à mi-juin. Elle est dirigée et animée par des professeurs des écoles de la ville. C'est un service qui permet à l'élève de revoir les apprentissages de la journée, parfois de faire les devoirs demandés et non une « garderie ».

L'inscription à l'étude devra être proposée par l'enseignant, après évaluation des besoins de l'enfant, en lien avec les services de la ville.

Les inscriptions se font à l'accueil de la mairie sur dossier, après orientation de l'école.



Le tarif appliqué correspond au taux d'effort = revenu fiscal de référence du foyer. Pour les extra-muros, un tarif unique s'applique.

# AUTOUR DE L'ÉCOLE

## PÉRI & EXTRA SCOLAIRE

Les accueils périscolaires et extrascolaires facilitent la conciliation entre la vie professionnelle des parents et la vie scolaire des enfants. Ils répondent aux besoins de garde et d'activités, autour de l'école. Ils sont réglementés et dépendent des conditions des accueils collectifs de mineurs (ACM).

### Accueil périscolaire :

- **Matin** : accueil échelonné dans chaque école de 7h10 à 8h10. Fermeture impérative du portail de l'école à 8h10. Au-delà, les enfants attendront l'accueil scolaire.
- **Soir** : 16h30-19h, à la Cabane aux loisirs pour les maternels et à la Maison de l'enfance pour les élémentaires.
- **Les mercredis** : accueil à la journée à la Cabane aux loisirs ou à la Maison de l'Enfance. *Pensez à réserver la restauration du midi.*

### Accueil extrascolaire :

- Du lundi au vendredi, pendant les vacances scolaires, à la Cabane aux loisirs, de 3 à 6 ans et à la Maison de l'enfance, de 7 à 11 ans, de 7h15 à 19h.

Les inscriptions se font via le portail famille.



- Le tarif appliqué correspond au taux d'effort = revenu fiscal de référence du foyer. Pour les extra-muros, un tarif unique s'applique.

## LE MÉMO UTILE !

Je réserve	Je viens	Je paie
Je réserve	Je ne viens pas	Je paie
Je n'ai pas réservé	Je viens	Je paie + majoration
J'ai réservé après les délais d'inscription *	Je viens	Je paie + majoration
J'ai réservé après les délais d'inscription *	Je ne viens pas	Je paie + majoration

\*Sous réserve des places disponibles.

Cette fiche pratique vous permet de retrouver plus facilement et rapidement les informations essentielles tout au long de l'année scolaire de votre enfant.

**POUR ALLER + VITE :**  
Flasher les QR codes avec votre smartphone.

**POUR + D'INFOS :**   
Contactez le service scolaire-mairie au 01 30 92 87 27  
ou par mail à [contact@mairie-magnanville.fr](mailto:contact@mairie-magnanville.fr)

\*sous réserve de modifications ultérieures par l'Éducation Nationale.

## RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Le Relais Parents Assistantes Maternelle de Magnanville-Buchelay, informe et accompagne les parents dans leurs démarches de recherche d'un mode de garde pour leur(s) jeune(s) enfant(s). Il propose aussi des animations collectives d'éveil pour les enfants et de professionnalisation pour les assistantes maternelles.

### + d'infos sur le RAM :

Relais parents Assistantes Maternelles "La Buscalide"  
Béatrice LE BOUBENNEC  
Éducatrice de Jeunes Enfants, Responsable du RAM  
6 rue Gabriel Péri 78200 Buchelay  
Tél : 01 30 98 34 97

## ÉCOLE MUNICIPALE OMNISPORTS (EMO) & CLUB ADOS

**EMO** : En complément de l'accueil de loisirs, l'École Municipale Omnisports propose une orientation plus sportive du temps libre, pour les jeunes âgés jusqu'à 11 ans. Les activités sont encadrées par des personnels communaux diplômés qui s'assurent de l'environnement propice à la pratique des sports au sein des équipements du complexe sportif, en extérieur comme à l'intérieur.

### Horaires des activités :

- Mercredi matin : 09h30-12h00
- Mercredi après-midi : 13h30-16h00
- Samedi matin : 09h30-12h00

Les inscriptions ont lieu en début d'année scolaire via un formulaire à retirer à l'accueil de la mairie, au bureau de l'EMO (situé au complexe sportif) ou lors du forum des associations de la Ville.

**Club Ados** : Structure semi-ouverte proposant, aux jeunes Magnanvillois de 11 à 17 ans, de nombreuses activités comme des sorties, du sport, des jeux de rôle et de stratégie en extérieur mais aussi des débats d'actualité, des actions citoyennes, des repas thème...

Le club se réunit le vendredi de 18h à 22h30, au stade des Érables, à l'exception d'un programme spécial et de sorties où les participants se rendent sur les lieux de rendez-vous par leurs propres moyens.

Durant les petites et les grandes vacances scolaires, des programmes spécifiques d'une à deux semaines sont proposés.

Les inscriptions se font à l'accueil de la mairie.

## MÉDIATHÈQUE LE GRENIER DES ARTS

Ce bel équipement culturel, d'une superficie de 500 m<sup>2</sup>, avec un jardin de lecture est organisé en 4 espaces : jeunesse, adultes, animation/exposition et étude informatique. Plus de 9000 documents sont à votre disposition : romans, documentaires, presse, jeux, DVD...

Elle est ouverte à tous les publics et l'accès ainsi que la consultation des documents sur place sont libres.

### Horaires d'ouverture au public :

- Mardi, jeudi et vendredi : 14h-18h
- Mercredi et samedi : 10h-18h
- Fermeture les dimanche et lundi.

**Contact :**  
Tél : 01 75 74 81 74

Médiathèque Le Grenier des Arts



Magnanville  
Un état d'esprit